

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 8–12 juin 2009**

# RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du  
jour

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.A/2009/6-G/1/Rev.1**

22 mai 2009

ORIGINAL: ANGLAIS

## RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ D'AUDIT DU PAM

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Président du Comité d'audit: M. J. G. Joscelyne [grahamjoscelyne@hotmail.com](mailto:grahamjoscelyne@hotmail.com)

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



# **Rapport annuel**

## **du Comité d'audit du PAM**

**30 avril 2009**



## **À l'intention de la Directrice exécutive et du Conseil**

Aux termes de son mandat (WFP/EB.1/2009/6-B/1), le Comité d'audit doit présenter tous les ans un rapport au Directeur exécutif. Conformément à la décision (2009/EB.1/7) prise par le Conseil à la session de février 2009, celui-ci sera également saisi de ce rapport pour examen à sa session de juin 2009.

Ce document présente les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009. Ces dates coïncident avec la finalisation des états financiers annuels, qui a figuré parmi les premières priorités du Comité pendant la période considérée.

Le Comité d'audit se tient prêt à discuter avec vous et votre direction de ce rapport, qui constitue un résumé de ses activités et des résultats de ses travaux durant la période considérée.

J. Graham Joscelyne – Président  
30 avril 2009



## INTRODUCTION

1. Le Comité d'audit du PAM a été créé par une circulaire du Directeur exécutif publiée en juillet 2004 afin d'aider celui-ci à exercer ses responsabilités dans "l'établissement des rapports financiers, l'utilisation des ressources, les dispositifs de contrôle interne, la gestion des risques et tout autre domaine lié à l'audit concernant les opérations du Programme". Le Mandat du Comité d'audit (annexé à ce document) précise que celui-ci doit présenter au Directeur exécutif un rapport annuel qui est également mis à la disposition du Conseil d'administration à des fins d'information.
2. Ce cinquième rapport annuel du Comité d'audit couvre la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009. Le Conseil a demandé la rédaction d'un nouveau mandat, mais ce travail n'était pas terminé à la date de rédaction du présent rapport. En conséquence, celui-ci a été rédigé conformément au mandat établi en 2004. Il donne une vue d'ensemble du travail accompli par le Comité durant cette période et souligne les questions dont les membres du Comité considèrent qu'elles réclament l'attention de la Directrice exécutive ou du Conseil d'administration.
3. À sa session de février 2009, le Conseil d'administration a décidé que le Comité d'audit ferait désormais rapport à la fois au Conseil et au Directeur exécutif, et a ordonné que le Mandat soit corrigé en conséquence. À l'heure où nous rédigeons ce rapport, les amendements proposés sont à l'étude.

## COMPOSITION

4. Jusqu'en 2004, le Comité d'audit était un comité interne, constitué uniquement de membres de la direction. En 2004, le précédent Directeur exécutif a mis en place un nouveau mandat et nommé une majorité de membres extérieurs au PAM, dont le président. Leur mandat initial de deux ans a été renouvelé pour une durée supplémentaire de deux années. En 2007, suite aux changements intervenus à la direction du PAM, les membres du Comité d'audit issus du PAM ont démissionné et ont été remplacés par des membres extérieurs au Programme. Aussi le Comité, qui fait rapport au Directeur exécutif, est-il exclusivement composé de membres extérieurs au PAM.
5. Au cours de la période examinée, la composition du Comité d'audit a été la suivante:
  - J. Graham Joscelyne – Contrôleur de gestion général de la Banque mondiale à la retraite (Président); ressortissant sud-africain; fin du mandat le 6 juillet 2009;
  - Dianne Spearman – ancienne Directrice de la Division des stratégies et des politiques du PAM; ressortissante canadienne; fin du mandat le 8 octobre 2009;
  - John Parsons – Inspecteur général, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; ressortissant britannique; mandat terminé le 6 juillet 2008;
  - Bernd Kaess – ancien Directeur de la vérification interne des comptes du PAM à la retraite; ressortissant allemand; a démissionné le 5 mai 2008;
  - Libero Milone – Associé du cabinet Deloitte à la retraite; ressortissant italien; nommé le 2 mai 2008, mandat prenant fin le jusqu'au 2 mai 2010;



- Son Excellence Qamar Beg – Ambassadeur du Pakistan en Italie et auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome à la retraite; ressortissant pakistanais; nommé le 29 juillet 2008, mandat prenant fin le 29 juillet 2010; et
  - M. Kanayo Nwanze – Directeur exécutif adjoint du Fonds international de développement agricole (FIDA); ressortissant nigérian; nommé le 27 août 2008, démission le 23 mars 2009 suite à son élection à la Présidence du FIDA.
6. Les membres du Comité d'audits sont choisis en raison de leur compétence professionnelle, de leur maîtrise de la gestion financière et de l'audit, de leur connaissance du mandat et des opérations du PAM et de leur expérience de la gestion des risques dans les secteurs public et privé.
  7. Pour éviter les risques de conflits d'intérêts, seuls des membres indépendants sont nommés. Afin de souligner l'importance de cette indépendance, les membres sont tenus de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel à chaque réunion.

## FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

8. Durant la période examinée, le Comité d'audit s'est réuni une fois par trimestre pendant deux jours au Siège du PAM. À chaque fois, une partie de la session s'est déroulée à huis clos, tandis que la plupart des réunions accueillait des responsables du Bureau de l'Inspecteur général et de la Division des services de contrôle (OSD), de la Division des services financiers et juridiques (FL), du projet de Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS), du Bureau du Directeur exécutif (OED) ou d'autres services, selon l'ordre du jour. Des hauts représentants du Commissaire aux comptes ont aussi assisté à ces réunions. Le Comité d'audit a eu des échanges réguliers avec ces participants et sollicité leur opinion sur un large éventail de questions. Le Comité a rencontré la Directrice exécutive lors de séances à huis clos.
9. Ses membres ont dispensé des conseils professionnels indépendants sur une grande diversité de questions de contrôle dans le cadre de leur mandat. Le Comité s'est efforcé de fournir des conseils équilibrés à la Directrice exécutive et a sollicité l'avis de la direction sur les sujets qui nécessitaient un suivi. Dans la grande majorité des cas, celle-ci a accédé à ces demandes.
10. Le Comité d'audit effectue un suivi systématique des suites données à ses décisions et des recommandations qu'il adresse à la direction.
11. Le Comité n'a procédé à aucune autoévaluation de ses activités et de son efficacité au cours de la période examinée. Cependant, ses travaux ont été jugés efficaces et utiles dans le rapport présenté au Conseil en février 2009 par le Commissaire aux comptes, qui est bien placé pour évaluer l'activité de manière indépendante puis qu'il prend une part active aux délibérations du Comité. En outre, ce n'est qu'en mars 2009 que le Comité a été informé de la décision prise par le Conseil en février. Depuis lors, le Comité a tenu une réunion, qu'il devait nécessairement consacrer aux états financiers, compte tenu du calendrier. Le Comité d'audit prend note de la demande d'évaluation formulée par le Conseil, il prévoit d'y donner suite lors de sa réunion de juin 2009, à l'issue de laquelle les résultats seront communiqués à la Directrice exécutive et au Conseil.



12. Le Comité a également noté que ses activités ont été jugées efficaces et utiles au PAM par le Commissaire aux comptes et la haute direction. Cette efficacité devrait encore s'améliorer à la faveur du renforcement des liens avec le Conseil d'administration.

## **INFORMATION FINANCIÈRE**

### **Normes comptables internationales du secteur public**

13. En accord avec une décision de janvier 2008 du Conseil d'administration et une recommandation antérieure du Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion, le PAM s'est engagé à adopter les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) pour l'établissement de ses états financiers annuels 2008. Les principaux changements par rapport aux normes précédemment appliquées (Normes comptables du système des Nations Unies) concernent la capitalisation des actifs, la comptabilisation des stocks et des engagements correspondant aux prestations dues au personnel et la constatation des produits.
14. La décision de se conformer à des normes comptables internationales qui font autorité s'inscrit dans le mouvement mondial qui conduit les entités publiques et privées à fonder leurs états financiers sur des critères uniformes et communément acceptés. Les normes IPSAS ont été approuvées par la communauté internationale. Elles exigent une communication exhaustive de l'ensemble des éléments constituant l'actif et le passif, et de toutes les contributions et les charges constatées par régularisation à la clôture d'un exercice. Ces normes permettent d'améliorer et d'harmoniser les réglementations financières, les normes comptables et les procédures, et notamment le mode présentation des résultats financiers. Elles assurent également la cohérence des états financiers produits. La crédibilité du système IPSAS provient de la grande qualité des normes, de leur reconnaissance internationale et de la rigueur du processus suivi pour leur élaboration et leur interprétation.
15. Le PAM a adopté les normes IPSAS à compter de 2008. Cette entreprise majeure a demandé un examen complet de l'ensemble des politiques financières suivi de nombreuses révisions, la rédaction d'un manuel d'application des normes IPSAS et une formation approfondie du personnel. L'un des changements les plus importants est l'établissement d'états financiers vérifiés annuels. Les dispositions du Statut, du Règlement général et du Règlement financier qui nécessitent l'approbation du Conseil d'administration ont été modifiées. En revanche, aucune modification des politiques comptables requérant l'approbation du Conseil n'a été jugée nécessaire. Le PAM a remanié progressivement ses principes comptables de façon à répondre aux exigences des normes IPSAS.
16. À l'approche de la finalisation du premier ensemble d'états financiers annuels vérifiés conformes aux normes IPSAS, le Comité d'audit a consacré un temps et une attention considérables à la supervision de ce projet difficile. Lors de chaque réunion, les plans de mise en œuvre et les obstacles éventuels, y compris les changements au sein de l'équipe responsable du projet, ont fait l'objet d'un suivi. Le Comité d'audit a noté les étapes charnières (par exemple, les simulations de juin et septembre) et évalué les résultats produits par la direction et les rapports d'avancement fournis de façon indépendante par le National Audit Office (NAO) et le Bureau de la vérification interne des comptes (OSDA). Le Comité a donné des conseils sur la façon de surmonter les obstacles rencontrés, et renforcé l'engagement de la direction en faveur du projet. Les politiques financières révisées ont fait l'objet d'un examen attentif et, après des discussions

approfondies avec la direction et le Commissaire aux comptes, le Comité d'audit s'est déclaré favorable à l'amendement de l'article 13.1 du Règlement financier et aux nouvelles politiques financières dont la Directrice exécutive proposera l'adoption au Conseil d'administration.

17. L'introduction des normes IPSAS était une tâche complexe aux multiples dimensions, qu'il fallait réaliser selon un calendrier précis. Grâce à un pilotage efficace et à une gestion des risques minutieuse, ce projet a été mené à bonne fin conformément aux prévisions initiales. Le PAM, qui figure parmi les premiers organismes à avoir adopté les normes IPSAS, est en avance sur l'ensemble du système des Nations Unies dans la formulation des problèmes comptables techniques que pose l'application de ces normes. Le Comité d'audit note le rôle joué par la direction pour encourager les Nations Unies à prendre en temps opportun des décisions sur la formulation du projet et les plans de mise en œuvre, et pour faire en sorte que le système WINGS sous-jacent soit adapté à la tâche. Alors que les débats au sein des Nations Unies n'ont pas encore pleinement abouti et ne permettent pas de se prononcer sur toutes les questions relatives aux normes IPSAS, la direction les a interprétées comme elle le jugeait approprié, avec l'accord du Comité d'audit et du NAO. Dans les cas non couverts par les normes IPSAS, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliquées. Les résultats financiers du PAM seront ainsi pour la première fois établis en conformité avec des normes internationales.

### États financiers

18. L'adoption des normes IPSAS entraîne des changements substantiels dans la présentation des états financiers annuels vérifiés. Ces changements apportent plus de clarté, renforcent l'information des parties prenantes, permettent au PAM de se conformer aux pratiques généralement admises et, au total, font du Programme une organisation plus transparente et mieux à même de rendre des comptes sur sa gestion. En même temps, ces évolutions ont imposé une charge de travail considérable à la direction et au personnel, lesquels ont dû faire face à un nouvel ensemble de règles de comptabilisation et de clôture des comptes en fin d'exercice. De plus, il va falloir poursuivre ces efforts dans la durée. Le Comité d'audit a pris en considération le fait que le PAM figurait parmi les pionniers de la mise en œuvre des normes IPSAS au sein du système des Nations Unies. À ce titre, il a souvent été impossible à l'institution de compter sur l'ONU pour lui fournir des avis et des conseils pratiques pour surmonter la grande diversité de problèmes rencontrés durant la transition. Du reste, ce sont les autres organismes des Nations Unies qui se tournent vers le PAM pour obtenir des conseils et un exemple dont s'inspirer. Le Comité d'audit a tenu compte de cette situation.
19. Il s'est forgé une opinion sur les résultats financiers et sur la façon dont ceux-ci ont été présentés de manière à respecter les normes IPSAS. Pour parvenir à un avis indépendant sur les états financiers provisoires, le Comité d'audit a pris en considération: i) les états financiers provisoires présentés par la direction et les déclarations contenues dans le projet de Lettre de déclaration de la Directrice exécutive au Commissaire aux comptes; ii) le raisonnement suivi par la direction lorsque celle-ci a dû exercer son jugement pour établir correctement le montant d'un poste; iii) le rapport annuel d'OSDA et l'avis qu'il exprime sur l'état des mécanismes de contrôle interne à l'échelle du PAM; iv) le Rapport annuel de l'Inspecteur général; v) un récapitulatif établi par la direction de la longue liste des recommandations d'OSDA qui n'ont pas été mises en œuvre en temps voulu; et vi) les avis formulés par le Commissaire aux comptes sur l'ensemble des questions et documents ci-dessus.





20. Le Comité d'audit a noté les efforts considérables déployés par le Directeur de l'Administration générale, le Directeur financier par intérim et leur équipe afin de produire les états financiers dans les délais impartis et sans les nombreux ajustements ultérieurs qui étaient nécessaires jusqu'ici. Les clés de ce succès ont été la planification minutieuse ainsi que la formation du personnel financier travaillant sur le terrain et l'efficacité de la communication entre le Siège et les bureaux extérieurs sur une variété de questions comptables qui se sont posées à la clôture de l'exercice.
21. A l'aide des informations techniques complémentaires fournies diligemment par le NAO, le Comité d'audit a pu réfléchir à sa position au sujet des résultats financiers dans leur ensemble et des différents états financiers, afin de déterminer leurs relations et la façon dont ils ont été établis. L'adoption de nouvelles normes comptables donne lieu à la publication de nouvelles informations, qui ont été débattues en détail. Les principaux points abordés sont notamment: le principe de la comptabilité d'exercice; le principe de la continuité de l'activité; les différences considérables entre recettes et dépenses de l'exercice selon la date de constatation et le meilleur moyen de communiquer les résultats et de les expliquer de manière solidement étayée. Les questions précises suivantes ont aussi été discutées: champ des déclarations relatives aux parties liées, accords avec des parties tierces et prestations dues au personnel; impact des changements d'hypothèses actuarielles; importance de la variation des soldes des fonds et des réserves; et première comptabilisation des stocks et des immobilisations.
22. Les avis et conseils du Comité d'audit ont été transmis à la direction. Le Comité a suggéré des modifications et examiné la réponse de la direction durant le processus d'application des normes IPSAS et lors de l'étude des versions finales des états financiers provisoires. La cohérence et l'opportunité des conseils et des directives du NAO se sont révélées extrêmement précieuses, tant pour le Comité que pour la direction, tout au long du processus ayant conduit à la finalisation.
23. À la lumière de tous les points évoqués dans ce qui précède, le Comité d'audit a exprimé son accord avec le contenu de la Lettre de déclaration et de la Lettre rectificative adressées par la Directrice exécutive au Commissaire aux comptes, et il a jugé que les états financiers provisoires pouvaient être transmis à ce dernier pour vérification finale.
24. Le Comité d'audit a également examiné l'établissement et la finalisation des États financiers annuels non vérifiés pour 2007. La publication annuelle d'états financiers est donc désormais effective au PAM.

## **EFFICACITÉ DES MECANISMES DE CONTRÔLE INTERNE**

25. Tout au long de la période, le Comité d'audit a examiné les répercussions pour le contrôle interne de toutes les initiatives majeures prises au sein des différentes composantes du PAM et du Programme et par le PAM dans son ensemble. Pour résumer, le Comité a procédé à cet examen en étudiant: i) les répercussions pour le contrôle interne de tous les résultats des vérifications des comptes opérées par OSD et par le Commissaire aux comptes; ii) les lettres de déclaration présentées chaque année par la direction à l'appui des états financiers annuels; et iii) l'adéquation des politiques d'appui à un contrôle interne solide. À partir de ces informations, le Comité s'est forgé une opinion et l'a communiquée à la Directrice exécutive.
26. La question de l'utilisation des ressources, et particulièrement de celles dont dispose OSD, a pris de l'importance durant la période examinée. La Directrice exécutive a réagi



favorablement au conseil du Comité d'audit de ne pas appliquer automatiquement les coupes budgétaires générales à OSD, cette entité ayant besoin d'un minimum de ressources pour continuer de fournir les assurances appropriées à la Directrice exécutive et au Comité d'audit. Cela étant, l'adéquation des moyens demeure un problème qui mérite une attention suivie. Le Comité d'audit continuera d'y veiller de près et se tient prêt à appuyer une démarche de demande de ressources supplémentaires si l'insuffisance des moyens venait à menacer l'obtention d'assurances raisonnables.

27. Toutes les activités qui concernent les risques et le contrôle doivent reposer sur une politique de contrôle. Celle-ci fournit le socle d'un cadre complet et cohérent de contrôle interne à l'échelle du PAM, étayé par une politique de gestion des risques. Elle définit les rôles de tous les principaux acteurs du contrôle et de la gestion des risques, et favorise une conception commune de ces sujets dans toute l'institution. A plusieurs reprises dans les années précédentes, le Comité d'audit a recommandé l'adoption de ce document d'orientation relativement simple, mais essentiel, et il remarque que cette recommandation est restée sans effet. **Nous renouvelons notre recommandation.**
28. En outre, le Commissaires aux comptes a recommandé de joindre aux états financiers annuels du PAM une Déclaration relative au contrôle interne. Bien que cette déclaration ne soit pas prévue dans les normes IPSAS, nous convenons qu'elle contribuerait utilement à démontrer le caractère responsable et transparent de la gestion des risques et du contrôle.

## **BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL**

### **Bureau de la vérification interne des comptes**

29. Le Comité d'audit a examiné la stratégie d'audit interne et le plan d'audit élaborés pour la période 2008-2009 et a constaté avec satisfaction que le champ d'application des travaux proposé concordait avec le Plan stratégique du PAM et servait convenablement l'objectif de fournir des assurances annuelles sur les processus de gouvernance, de vérification et de gestion des risques du Programme. L'un des points clés du plan d'audit était l'adoption d'une approche fonctionnelle de l'audit dans le but d'obtenir des assurances sur les fonctions et processus essentiels mis en place pour gérer les risques et réaliser les objectifs du PAM. Une telle approche implique une extension du périmètre d'audit au Siège, et notamment une attention renforcée aux systèmes informatiques qui font partie intégrante de toutes les procédures. Étant parvenu à la conclusion que l'approche proposée permettrait à OSDA de fournir des assurances raisonnables sur les processus clés et les domaines présentant des risques élevés, le Comité d'audit a recommandé à la Directrice exécutive que cette approche soit acceptée.
30. Après évaluation des travaux réalisés dans l'année par OSDA, le Comité d'audit appuie ce Bureau dans sa démarche de recentrage continu sur les objectifs stratégiques du PAM et en fonction de l'évolution de son profil de risque. OSDA est encouragé à faire le point sur les résultats de ses travaux d'audit et à en informer la direction et le Comité d'audit au moins une fois par an. En outre, et conformément aux bonnes pratiques, OSDA devrait renforcer sa capacité de démontrer en quoi et dans quelles circonstances son activité représente une valeur ajoutée pour le PAM.



31. S'appuyant sur l'ensemble des travaux qu'il a effectués au cours de l'année, OSDA a conclu que le Programme présentait un "risque moyen" ; cela signifie que, compte tenu des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance en place, le PAM est raisonnablement assuré<sup>1</sup> d'atteindre ses objectifs dans le respect de ses règles et règlements.
32. À chaque réunion, le Comité d'audit a examiné l'activité d'OSDA au regard de ce que prévoyaient les plans d'audit. L'état d'avancement a été évalué à partir des mises à jour trimestrielles des rapports et des constatations d'audit. Des exemplaires des rapports relatifs aux audits terminés ont également été mis à la disposition des membres du Comité d'audit. Ce dernier a pour règle de noter toute modification au plan d'audit approuvé et de demander des explications. **Nous recommandons** qu'OSDA propose un système de mesure plus instructif, qui fasse apparaître non seulement la réalisation de son plan d'audit, mais aussi l'impact de son travail sur le PAM.
33. Le Comité d'audit note avec satisfaction qu'OSDA continue de travailler selon l'International Professional Practices Framework (cadre international de pratique professionnelle) défini par l'Institut des auditeurs internes. Le Comité remarque également qu'OSDA a réussi à rattraper le retard accumulé pour la publication des rapports d'audit. Il reste que certains comptes rendus fondamentaux n'ont été publiés qu'après un long délai. Si l'intensification des relations entre la direction et OSDA autour des constatations d'audit est une évolution positive, il n'en demeure pas moins qu'un rapport finit par perdre de son impact quand il n'est pas diffusé rapidement une fois le travail achevé. Le Comité d'audit considère que l'objectif d'OSDA, qui consiste à publier les rapports dans les 30 jours qui suivent, est irréaliste. **Nous recommandons** à OSDA de revoir ses arrangements internes et ses modalités d'interactions avec la direction de façon à se fixer un objectif de délai de publication des rapports qui soit raisonnable et qu'il puisse tenir dans la durée.
34. Le Comité d'audit a pris note des constatations du NAO sur les conclusions auxquelles OSDA est parvenu à propos de ses audits au cours des dernières années. Tout en acceptant à la fois les vues du NAO et les arguments qu'OSDA leur oppose, **nous recommandons** de renforcer la collaboration entre OSDA et la direction en vue de faire l'inventaire des très nombreuses recommandations en souffrance pour dégager les principales insuffisances; nous recommandons également à la direction de s'employer à éliminer ces insuffisances en mettant notamment en place des mécanismes de contrôle renforcé.

### **Bureau des inspections et des enquêtes**

35. Le Comité d'audit examine le plan annuel du Bureau des inspections et des enquêtes (OSDI) et étudie chaque trimestre le compte rendu des activités du Bureau et des résultats d'enquête obtenus. Tandis que le Comité d'audit suit un très petit nombre de cas particuliers qui font courir au PAM un risque potentiellement important, OSDI

---

<sup>1</sup> OSDA définit trois niveaux d'assurance: i) assurance raisonnable – les mécanismes de vérification sont solides et garantissent que les objectifs ont une bonne chance d'être atteints (autrement dit l'organisation présente un risque faible); ii) assurance modérée – les mécanismes de vérification essentiels sont suffisants pour permettre d'atteindre les objectifs, mais pourraient être renforcés (autrement dit l'organisation présente un risque moyen); iii) assurance insuffisante – l'absence de mécanismes de vérification interne essentiels entraîne un risque que les objectifs ne soient pas atteints (autrement dit, l'organisation présente un risque élevé) – Rapport annuel 2009 d'OSDA.



fournit normalement des informations plus générales sur ses actions et sur les grandes tendances qui ressortent de ses travaux ou sur les problèmes que ceux-ci font apparaître. Le Comité d'audit est informé des situations propices aux fraudes et aux abus, et des réponses de la direction en cas d'irrégularité avérée.

36. Durant la période examinée, les activités d'OSDI ont fait l'objet d'un examen externe par des pairs. Le compte rendu de cet examen a été transmis au Comité d'audit, qui a également rencontré le consultant responsable de l'opération. Il convient de noter que ce compte rendu évoque l'approche et les méthodes d'OSDI en termes élogieux et confirme que le Bureau s'est conformé à des pratiques et des principes valables.
37. Comme il le fait pour OSDA, le Comité d'audit surveille les besoins de ressources d'OSDI. Il est à prévoir que la charge de travail de ce Bureau s'alourdira à mesure que la politique de protection des dénonciateurs d'abus sera mieux connue et que le Bureau de la déontologie gagnera en efficacité. Il conviendra de gérer et financer cette montée en puissance avec discernement pour faire en sorte que les allégations graves soient communiquées aux personnes responsables au sein du PAM afin d'être traitées.

### **AUDIT EXTERNE**

38. Le NAO collabore activement avec le Comité d'audit au sujet de ses plans, de ses résultats et de ses perspectives. Outre leur contribution à la réflexion, ses représentants apportent de précieux éclairages aux discussions du Comité, notamment sur l'établissement des états financiers, aussi que sur les risques et dangers potentiels auxquels le PAM dans son ensemble est exposé. Le NAO a évalué les résultats du Comité d'audit et des bonnes pratiques, informé celui-ci des questions et mises à jour du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies qui a ou est susceptibles d'avoir une incidence sur le PAM, et donné des conseils stratégiques à propos de la mise en œuvre des normes IPSAS et de leurs implications pour le Programme.
39. Le Comité d'audit étudie l'ensemble des rapports, constatations et recommandations du NAO, leurs répercussions sur les opérations en cours du PAM et leur impact potentiel sur l'établissement des états financiers. Il suit également la mise en œuvre de ses recommandations.
40. Le NAO a présenté ses plans de travail pour discussion et examen et fait état de la charge de travail supplémentaire nécessaire à la vérification annuelle des états financiers, ainsi qu'à la mise en place de solutions temporaires indispensables pour se conformer aux normes IPSAS à fin 2008. Comme cela a été le cas par le passé, le NAO a examiné attentivement les commentaires et suggestions du Comité d'audit.

### **MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES AUDITS**

41. À travers le suivi systématique de l'application des recommandations issues des audits internes et externes, le Comité d'audit est resté informé de l'état d'avancement des réponses de la direction à ces recommandations. Le Comité a noté avec inquiétude que la direction n'a pas donné suite en temps voulu à toutes les questions soulevées, dont certaines étaient associées à un risque élevé.
42. Même si la direction est parvenue à réduire le nombre de recommandations en souffrance au cours de la période examinée, celui-ci est encore élevé. Le Comité se réjouit des mesures récemment prises pour regrouper les recommandations similaires



afin de combler rapidement et efficacement ce retard, mais il note que la direction générale ferait bien d'autoriser un haut responsable i) à recevoir notification de toutes les recommandations d'audit formulées par les vérificateurs et acceptées par la direction; ii) à veiller à ce que la direction réponde à ces recommandations en temps voulu; et iii) à rendre compte de l'état d'avancement de leur mise en œuvre à la Directrice exécutive et au Comité d'audit.

43. Le Comité d'audit considère que cette procédure contribuerait à renforcer la vérification interne tout en préservant la responsabilité de la direction. En outre, il accueille favorablement la décision de charger le Directeur de l'administration générale du suivi et de la mise en œuvre des recommandations issues des audits, avec l'aide de la Directrice exécutive adjointe chargée de l'administration et des finances, qui jouera également un rôle important.

### GESTION DES RISQUES INSTITUTIONNELS

44. Certains des précédents rapports adressés à la Directrice exécutive soulignaient l'insuffisance de la fonction de gestion des risques institutionnels au PAM. La mise en place de cette gestion a été lente, à tel point que les travaux accomplis auparavant ont été laissés à l'abandon jusqu'à récemment. Le Comité d'audit considère que l'intégration de l'évaluation et de la gestion des risques au PAM a été entravée par divers facteurs: nombreux changements au sein de l'équipe de la direction, compétences techniques limitées et interférences avec les initiatives de gestion du changement et de gestion axée sur les résultats, qui ont nuit à la mise en place d'une gestion efficace des risques institutionnels. En outre, cette dernière n'est toujours pas appuyée par une politique et un cadre de contrôle interne solides. Par ailleurs, le Comité de gestion des risques institutionnels créé assez récemment par la Directrice exécutive ne s'est pas réuni de façon régulière. **Nous recommandons** que ce comité se réunisse désormais à intervalles réguliers afin de surveiller le profil de risque du PAM.
45. On estime qu'un système de gestion des risques fonctionne correctement lorsque le risque est considéré de manière explicite comme un élément clé de toutes les initiatives. Le Comité d'audit a constaté que ce n'était pas le cas, par exemple dans le Plan stratégique du PAM (2008-2011). Ce document capital ne fait aucune référence expresse au risque ou à la gestion des risques, manquant ainsi une occasion de donner le ton et de faire savoir officiellement qu'il l'importe de mettre en évidence les problèmes qui menacent la continuité de l'activité du PAM, tant au plan financier qu'au plan opérationnel.
46. Dans le même ordre d'idée, l'exemple du principe de gestion axée sur les résultats est également instructif. Lancé il y a quelques années, il représentait pour la direction un moyen d'appuyer le renforcement de l'efficacité et de l'efficacités dans l'orientation des actions et des ressources. Or, le caractère sporadique des efforts entrepris par la direction pour mettre en œuvre ce principe a fini par briser l'élan. Le Comité d'audit pense que cette initiative de gestion du changement pourrait encore aujourd'hui tirer avantage d'un dispositif robuste d'évaluation et de suivi des risques, et que cela permettrait probablement d'en tirer les bienfaits attendus.
47. Le Comité d'audit n'est pas convaincu qu'il ait existé, au cours de la période examinée, un mécanisme susceptible de mettre en évidence de façon efficace les nouveaux risques à l'échelle de l'institution. Pour lever ce doute, la Directrice exécutive, appuyée par les hauts responsables de son équipe, a fourni au Comité d'audit des informations relatives



aux risques stratégiques et des plans ayant pour objet de faire face à un large éventail de risques spécifiques. Cette contribution s'est révélée essentielle pour permettre de replacer les risques naissants dans leur contexte et de réfléchir aux plans de gestion et aux mesures susceptibles de répondre à ces risques.

48. Même si les débuts de la gestion des risques institutionnels ont été difficiles, le Comité d'audit pense que les fondements d'une réussite durable de ce processus sont désormais posés. Il reconnaît qu'il existe des preuves incontestables d'une pratique de la gestion des risques satisfaisante dans toute l'institution. Sous la conduite de la Directrice exécutive, le PAM a traversé une année pleine de turbulences: restrictions budgétaires; définition d'une nouvelle stratégie du Programme dans des conditions différentes; fortes augmentations des prix des produits alimentaires et des transports; dépréciation du dollar par rapport à l'euro; passage délicat aux normes IPSAS; et départ de dirigeants de première importance, mutés ou ayant atteint l'âge de la retraite obligatoire.
49. Dans ses échanges avec la Directrice exécutive et d'autres membres de l'équipe de direction, le Comité d'audit a noté que la nécessité d'assurer une gestion efficace des risques au sein du PAM suscite un regain d'intérêt. À cet égard, il se réjouit de la nomination récente d'une Directrice à la tête de la Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle. Bien qu'il considère que cette fonction est pour l'heure insuffisamment dotée, le Comité d'audit prend note de la volonté de la direction de reconsidérer les besoins de financement. Il encourage la Directrice exécutive à continuer d'appuyer cette fonction essentielle et suggère de faire en sorte de concentrer de façon durable les efforts de cette Division sur la prise en compte par le PAM des problèmes liés aux risques institutionnels.
50. Le Comité d'audit note que la mise en œuvre du cadre de contrôle de la gestion des risques institutionnels du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO) reste incomplète. Il ne peut assez souligner à quel point il est important de disposer d'une fonction de gestion des risques inscrite dans un cadre simple et cohérent, conçue pour améliorer l'obligation redditionnelle dans toute l'institution. Une telle configuration a une incidence sur chacun et permet d'accéder à une gestion harmonieuse du contrôle et des risques, du plus petit bureau de pays jusqu'au Siège. Elle représente le socle fondamental de la Lettre de déclaration annuelle du Directeur exécutif et étaye également les nouveaux états financiers désormais établis tous les ans. Le Comité d'audit note avec inquiétude que les précédentes recommandations en ce sens, qui avaient pourtant reçu l'approbation de la direction, n'ont pas été appliquées, mais il se félicite que la direction ait décidé d'examiner cette question. **Nous recommandons de nouveau** au PAM d'adopter de façon formelle le cadre de contrôle du COSO et de définir le calendrier de sa mise en place et de son intégration complètes dans l'ensemble des activités du Programme.

## WINGS II

51. La mise en œuvre de cette initiative de transformation de grande ampleur, qui est en cours depuis un certain temps déjà, a subi d'importants retards et enregistré un report supplémentaire en 2008. En outre, aux dépassements de délais se sont ajoutés des dépassements de coûts. À ce stade, il ne paraît pas évident au Comité d'audit que le projet WINGS II apportera tous les avantages initialement promis au Conseil.



52. Les répercussions du dernier retard se sont fait particulièrement sentir lorsque la direction et le NAO ont dû recourir à des solutions temporaires coûteuses pour contourner les problèmes rencontrés lors de la production des états financiers de fin d'année. Une solide évaluation des risques effectuée en amont aurait attiré l'attention de la direction sur les questions liées aux risques et la nécessité de définir des étapes charnières. Elle aurait également permis de mesurer l'avancement au regard de ces étapes, de modifier les plans en temps voulu et de faire en sorte que la direction rende compte des résultats au Conseil. **Nous recommandons** d'évaluer le projet WINGS II dans son intégralité une fois sa mise en œuvre achevée, afin de déterminer dans quelle mesure les réalisations correspondent aux avantages attendus et le coût qu'elles ont engendré pour le PAM.

### **POLITIQUE DE PRÉVENTION DES FRAUDES, CODE DE DÉONTOLOGIE ET POLITIQUE DE PROTECTION DES DÉNONCIATEURS D'ABUS**

53. Le PAM ne s'est pas encore doté d'une politique de prévention des fraudes, bien qu'OSDA en recommande l'élaboration depuis quelque temps déjà. Le Comité d'audit est favorable à l'adoption d'une telle politique.
54. Les Nations Unies ont requis la création d'un Bureau de la déontologie dans chaque organisme. Il convient de saluer la rapidité avec laquelle le PAM a nommé un fonctionnaire chargé de la déontologie et établi des liens avec le Bureau de la déontologie des Nations Unies afin de contribuer aux efforts de portée plus générale de l'ONU dans ce domaine.
55. Le Comité d'audit note que le code de déontologie adopté par le PAM est le code standard des Nations Unies. Il est d'avis que la direction devrait chercher à déterminer si, compte tenu des impératifs spécifiques du PAM, le code des Nations Unies reflète bien ce que le Programme exige de son personnel. La direction partage ce point de vue, et le projet de Code de déontologie du PAM est en cours de rédaction. La mise en place d'un Bureau de la déontologie opérationnel ne peut pas se faire du jour au lendemain. Un fonctionnaire chargé de la déontologie a été récemment nommé et une stratégie de mise en œuvre a été élaborée. Le Bureau de la déontologie et la haute direction devront poursuivre leurs efforts pour garantir que cette fonction aura tout l'impact attendu. Il reste à déterminer si le fonctionnaire chargé de la déontologie est perçu comme intervenant directement au niveau de la haute direction - ce qui est considéré ailleurs comme une pratique optimale - et dans quelle mesure.
56. **Nous recommandons** la mise en place d'une politique de prévention des fraudes.

### **DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE**

57. Une mise à jour des dispositions relatives à la sécurité a été communiquée au Comité d'audit suite à l'attentat à la bombe d'Alger et au décès d'un membre du personnel. Le comité a pris note des stratégies et activités du personnel et des membres de la direction chargés de la sécurité du PAM et a été informé de certains des problèmes de sécurité auxquels le PAM et le personnel doivent faire face. En outre, les informations fournies sur les contrats d'assurance doivent être examinées afin de déterminer le niveau et la nature des garanties. **Nous recommandons** l'examen des garanties souscrites pour le personnel.



## PLAN DE CONTINUITÉ ET DE REPRISE DES ACTIVITÉS APRÈS SINISTRE

58. Le Comité d'audit prend note de l'absence persistante d'un tel plan, soulignée à maintes reprises par OSDA dans ses rapports annuels. L'incapacité de la direction de définir un plan de ce type, de le mettre en œuvre, et surtout de le tester, est un sujet de préoccupation permanent. **Nous renouvelons notre recommandation** d'élaboration et de test d'un plan de continuité des activités afin de démontrer que le PAM ne court pas de risques graves dans ce domaine clé, dont dépend l'institution dans son ensemble est dépendante.

## EXAMEN DES PROCÉDURES

59. Comme d'autres initiatives mentionnées dans le présent rapport, la mise en œuvre intégrale de ce projet est depuis longtemps retardée. L'objectif du projet était de rationaliser les procédures et les activités du PAM. Malgré les ressources qui ont été mises à sa disposition depuis son lancement, il demeure inachevé après plus de trois années. Le Comité d'audit considère qu'il s'agit d'une occasion perdue et encourage la direction à réévaluer le travail à réaliser pour obtenir l'impact initialement escompté.

## PROCHAINES ÉTAPES

### Nomination du prochain Commissaire aux comptes

60. Conscient que le mandat de Commissaire aux comptes du PAM du NAO arrive à son terme à la fin 2010, le Comité d'audit a invité très tôt la direction à commencer à définir avec le Conseil d'administration les critères de sélection à appliquer et la procédure à suivre.
61. Du fait de ses compétences techniques en matière d'audit et de son expérience de collaboration avec le PAM, le Comité d'audit s'attend à jouer un rôle consultatif dans l'élaboration de la procédure et du calendrier et à apporter son aide au Conseil, en particulier sur les aspects techniques et financiers des propositions soumises par les candidats à la fonction de Commissaire aux comptes du PAM.
62. **Nous recommandons** que le rôle du Comité d'audit dans la sélection du prochain Commissaire aux comptes soit défini et planifié.

### Participation du Conseil au programme de travail du Comité d'audit

63. Le Comité d'audit relevant directement du Conseil depuis peu, ce dernier doit énoncer clairement ses besoins et les transmettre au Comité d'audit (pour les questions relevant du domaine de compétence technique du Comité). De son côté, le Comité d'audit devra alors discuter de ces questions avec la direction et formuler des recommandations en conséquence à l'attention de la Directrice exécutive et du Conseil. Pour faciliter ces relations, le Comité d'audit suggère de rencontrer le Conseil d'administration à l'occasion de chacune de ses réunions trimestrielles afin de rester en phase avec les attentes de celui-ci.

### Visites sur le terrain

64. Les membres du Comité d'audit ont été encouragés, chaque fois que leurs déplacements personnels le permettraient, à se rendre dans les bureaux de pays afin d'observer les activités du PAM. Aucune visite sur le terrain n'a été réalisée, à l'exception de celle du





président au bureau du Ghana en juillet 2008. Au fil du renouvellement du Comité d'audit, **nous recommandons** aux nouveaux membres de visiter certains bureaux de pays et sites de projet lors de leur phase d'admission et au cours de leur mandat.



## ANNEXE

9 janvier 2007

### Mandat du Comité d'audit du PAM

#### Objet

- 1) Le Programme alimentaire mondial (le Programme) a créé un Comité d'audit afin d'aider le Directeur exécutif à exercer ses responsabilités en matière d'établissement des rapports financiers, d'utilisation des ressources et de dispositifs de contrôle interne de gestion des risques, ainsi que dans tout autre domaine lié à l'audit. Le Comité d'audit a essentiellement pour mission de fournir des avis au Directeur exécutif sur les questions susmentionnées sans se charger des fonctions consultatives que remplissent le Comité consultatif des Nations Unies pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) ou le Comité financier de la FAO auprès du Conseil d'administration.
- 2) Pour favoriser la transparence et l'indépendance relative du Comité d'audit vis-à-vis de la gestion courante du Programme, le Comité devra être composé en majorité de membres extérieurs à l'Organisation. Ces derniers devraient avoir les compétences voulues dans les domaines pertinents (y compris les finances, la gestion et l'audit).
- 3) Le Comité d'audit sera présidé par un membre extérieur à l'Organisation.

#### Attributions

- 4) Le Comité d'audit est chargé:
  - a) de fournir des avis au Directeur exécutif sur toutes les questions liées aux activités que mène le Comité conformément au présent mandat;
  - b) d'examiner les politiques ayant une incidence significative sur les questions de comptabilité et d'établissement des rapports financiers; l'utilisation des ressources et l'efficacité des dispositifs de contrôle interne du Programme; la fonction de vérification interne des comptes; les procédures opérationnelles et la gestion des risques, et de fournir des avis à ce sujet au Directeur exécutif;
  - c) d'examiner les états et les rapports financiers du Programme, et de fournir des avis à ce sujet au Directeur exécutif;
  - d) de favoriser la bonne connaissance et l'efficacité de la fonction d'audit interne au sein du Programme, et de constituer un espace de discussion sur les questions de contrôle interne et de gestion des risques, les procédures opérationnelles et les questions soulevées à l'issue des audits internes et externes;
  - e) de formuler des observations sur les plans de travail des organes d'audit interne et externe, qui seront étudiées dans le cadre de l'examen en cours;
  - f) d'examiner tous les rapports pertinents des auditeurs internes et commissaires aux comptes, notamment les rapports relatifs aux états financiers du Programme et la lettre de recommandations. Il incombe au Programme de fournir une présentation des états financiers fidèle à la réalité, en y incluant les données pertinentes;



- g) d'étudier les implications des rapports du Bureau des inspections et des enquêtes pour les risques et l'exercice de la fonction de contrôle à la lumière de son mandat, et de transmettre, selon qu'il convient, les questions découlant de l'audit au service des enquêtes, en veillant au respect des procédures et de la confidentialité;
- h) d'assurer le suivi de l'application des recommandations découlant des audits internes et externes;
- i) d'examiner les dispositifs mis en place par le Programme pour permettre au personnel de l'Organisation et à des tiers de signaler, en toute confidentialité, toute irrégularité présumée dans la gestion et la conduite des opérations, et de fournir au Directeur exécutif des avis à ce sujet;
- j) de préparer un rapport annuel sur ses activités, qui sera présenté au Directeur exécutif et transmis au Conseil d'administration pour information; et
- k) d'adresser des recommandations appropriées au Directeur exécutif.

### **Accès**

- 5) Le Comité d'audit a autorité pour:
  - a) obtenir toutes les informations et/ou les documents qu'il estime nécessaires pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions, y compris tous les rapports d'audit et documents de travail rédigés dans le cadre de l'audit interne;
  - b) chercher à obtenir des informations auprès des membres du personnel ou demander des informations produites par les systèmes d'information du Programme, et exiger de tous les fonctionnaires qu'ils apportent leur coopération à toute demande émanant du Comité dans l'exercice de ses fonctions; et
  - c) obtenir un avis juridique ou tout autre avis professionnel indépendant, selon que de besoin.
- 6) Le Président du Comité d'audit et le Commissaire aux comptes se réunissent chaque année en séance privée.

### **Nombre de réunions**

- 7) Le Comité d'audit se réunit en principe au moins quatre fois par an. Le Président, un membre et le Commissaire aux comptes peuvent demander l'organisation de réunions supplémentaires.

### **Convocation des réunions**

- 8) Les réunions du Comité d'audit sont convoquées par le Président du Comité ou le secrétariat sur instruction du Président. Les membres du Comité sont normalement avertis dix jours ouvrables au moins avant la date de la réunion.
- 9) Le Président prépare un ordre du jour provisoire qui doit être distribué en même temps que les invitations aux réunions.

### **Composition et quorum**

- 10) Le Directeur exécutif nomme les cinq membres du Comité d'audit, dont au moins trois sont extérieurs à l'Organisation, les autres pouvant être membres du personnel du Programme. Un suppléant n'est pas habilité à remplacer un membre. Le quorum est fixé à trois membres.



- 11) Les membres du Comité d'audit sont initialement nommés pour deux ans. Leur mandat est renouvelable pour des périodes fixées par le Directeur exécutif et échelonnées dans le temps de façon à assurer la continuité.

### **Conflits d'intérêt**

- 12) Il est tenu un registre où est mentionné l'intérêt que les membres du Comité d'audit portent à des questions de caractère général ou spécifique. Lorsqu'il surgit ou risque de surgir un conflit d'intérêt, le fait est déclaré et le membre ou les membres intéressés du Comité soit s'abstiennent de participer à la discussion, soit s'abstiennent de voter sur la question. En pareil cas, les membres restants du Comité doivent réunir le quorum.

### **Responsabilité des membres du Comité**

- 13) Les membres du Comité d'audit agissent à titre indépendant et ne sont investis d'aucune fonction directive dans l'exercice de leur rôle consultatif au Comité. En tant que tels, les membres du Comité ne sont pas tenus personnellement responsables des décisions adoptées par le Comité d'audit à titre collectif.

### **Participation autrement qu'en personne**

- 14) Les membres du Comité d'audit sont censés assister aux réunions du Comité. Ils peuvent également y assister par vidéoconférence. Leur participation téléphonique n'est pas prise en considération aux fins du calcul du quorum.

### **Participation**

- 15) Le Directeur exécutif est invité à assister à toutes les réunions du Comité d'audit.
- 16) Normalement, le Commissaire aux comptes, le Directeur exécutif adjoint chargé de l'administration, le Directeur des services de contrôle et le Directeur des services de vérification interne des comptes assistent également aux réunions du Comité d'audit. Le Comité peut, selon ce que détermine son président, décider à tout moment de se réunir à huis clos sans leur présence.

### **Président par intérim**

- 17) Si le Président est empêché d'assister à une réunion, les membres présents élisent un président par intérim pour ladite réunion parmi les membres externes présents.

### **Vote**

- 18) Les décisions du Comité d'audit sont adoptées à la majorité des membres présents et votants. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

### **Secrétariat**

- 19) Le secrétariat du Comité d'audit est assuré par un membre du personnel du Programme désigné par le Directeur exécutif, qui relève directement du Président du Comité pour toutes les questions liées aux travaux de ce dernier.

### **Procès-verbal des réunions**

- 20) Le secrétariat établit et tient un procès-verbal des réunions. Le Comité d'audit approuve le procès-verbal par correspondance dans le mois suivant la réunion.
- 21) Le Président du Comité d'audit peut rédiger des documents pour appuyer les travaux du Comité, de même que le secrétariat, sur instruction du Président ou de sa propre initiative. Des documents



peuvent également être présentés par le Commissaire aux comptes ou, avec l'approbation du Président, par tous autres organes chargés de fonctions de gestion, par exemple le Comité des placements.

### **Caractère confidentiel des réunions et des procès-verbaux**

- 22) À moins qu'il n'en soit décidé autrement, les débats du Comité d'audit et le procès-verbal de ses réunions sont confidentiels. Les documents et informations distribués aux fins d'examen par le Comité sont utilisés exclusivement à cette fin et sont considérés comme confidentiels.

### **Rapports**

- 23) Le Comité d'audit établit et soumet au Directeur exécutif, avant la fin du premier trimestre de l'année civile, un rapport sur ses travaux de l'année précédente. Ce rapport comporte, le cas échéant, des suggestions touchant les modifications à apporter au mandat du Comité. En outre, le Comité établit un rapport en vue de la session annuelle du Conseil d'administration, au mois de mai de chaque année. Lesdits rapports sont présentés par le Président du Comité.
- 24) Le Président du Comité d'audit consulte périodiquement le Directeur exécutif au sujet des résultats des délibérations du Comité ainsi que des nouvelles questions en rapport avec ses activités.

### **Mise hors de cause des membres du Comité**

- 25) Les membres du Comité d'audit sont mis hors de cause dans le cadre de toute action intentée contre eux du fait d'activités réalisées dans le cadre des travaux du Comité, aussi longtemps que lesdites activités ont été accomplies de bonne foi.



---

## **LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT**

COSO	Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
FIDA	Fonds international de développement agricole
FL	Division des services financiers et juridiques
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
NAO	National Audit Office
OED	Bureau du Directeur exécutif
OSD	Division des services de contrôle
OSDA	Bureau de la vérification interne des comptes
OSDI	Bureau des inspections et des enquêtes
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM